

Conseil municipal du 9 janvier 2021

Présents : Françoise SAINT PIERRE, Frédéric PANTEL, Jean VALMALLE, Hilde VANHOVE, Bernard CHAPEL, Julie ROSSET, Danielle ROCHER, Géraldine BENDER

Représentés : Marylène PIN par Bernard CHAPEL, Sylvie TINEL par Géraldine BENDER, Bernard GUIN par Françoise SAINT PIERRE

Secrétaire de séance : Julie ROSSET

La séance est ouverte à 9h30.

Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Bernard CHAPEL et Julie ROSSET refusent de l'approuver au motif qu'il ne reflète pas les conclusions des débats portant sur l'aliénation d'une portion de chemin rural au Masbonnet. S'en suit un débat sur le contenu d'un compte rendu de séance et les délais d'affichage des comptes rendus.

Le Maire propose de retirer du compte-rendu la phrase suivante : *C'est donc l'ensemble du dossier qui est renvoyé à un prochain conseil municipal*.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 novembre 2020.

1. Aliénation de six tronçons de voirie rurale tombés en désuétude au profit des propriétaires riverains concernés

Monsieur et Madame Daniel et Maryse MARTEL assistent à la séance du Conseil municipal ; Françoise SAINT-PIERRE leur donne la parole afin qu'ils puissent s'exprimer sur la question du chemin n°4 (jouxant la propriété de Monsieur Michel RIEUTORD) ; elle donne lecture ensuite d'un courrier de Monsieur RIEUTORD qui était dans l'impossibilité d'assister au Conseil municipal.

Le Maire propose de procéder à un vote à bulletins secrets sur ce dossier, proposition acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

Deux scrutins sont organisés :

- *Le premier* sur l'aliénation des cinq tronçons de chemins ruraux ci-après :
 - Chemin n°1 aux abords de la route des Crottes (section C n° 14 et 979, section B n°11 à 14, et section C n°12 et 985) ;
 - Chemin n°2 au village du Masbonnet (section A ° 76, 140 et 141) ;
 - Chemin n° 3 au village du Masbonnet (section A n°636 et 691) ;
 - Chemin n°5 : au village du Mas Roger (section E n°464 et 465) ;
 - Chemin n°6 au village du Masaoût (section C n°371) ;

- *Le second* sur l'aliénation du chemin n° 4 au village du Masbonnet (section A n°315, 319 et 696).

Avant de passer au vote, Françoise SAINT-PIERRE donne la parole à Bernard CHAPEL qui soulève la question du prix de la vente. Il indique que le coût de la procédure de la vente est 3418.86 € en contrepartie de l'euro symbolique. Bien que de telles cessions se soient conclues par le passé à l'euro symbolique, un prix au m² peut effectivement être fixé.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- aliénation des cinq tronçons de chemins sus mentionnés : à l'unanimité (9 pour, 1 blanc, 1 abstention),
- aliénation du chemin n° 4 au Masbonnet : à la majorité (3 pour, 1 blanc, 7 contre).

A l'issue du scrutin, Françoise SAINT-PIERRE invite le Conseil municipal à motiver son vote relatif à l'aliénation de la portion de chemin jouxtant la propriété de Monsieur RIEUTORD, ce vote étant contraire à l'avis du commissaire-enquêteur.

Bernard CHAPEL expose ses arguments ; Françoise SAINT-PIERRE demande aux autres conseillers d'adresser leurs motivations par mail à la mairie.

2. Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2019 / 2020

Le conseil régional Occitanie a voté le maintien du règlement départemental des transports scolaires du Département de la Lozère pour l'année 2019/2020.

Ce règlement fixait notamment la participation financière des communes à 20 % du coût moyen d'un élève transporté.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le coût moyen annuel du transport d'un élève primaire s'est élevé à 2 034 €. La participation par élève est donc de 410 €.

S'agissant des élèves transportés pour notre commune, ils étaient 14. Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la participation de 5 740 €.

3. Convention constitutive du groupement de commande pour les travaux de voirie à conclure avec le SDEE

La convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE est coordonnateur est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.

Dans le souci de permettre aux collectivités de continuer à bénéficier du soutien du SDEE pour la gestion de ce programme, il a été décidé de constituer un nouveau groupement.

Les besoins des membres du groupement ayant un caractère permanent, celui-ci est constitué pour une durée illimitée. Chaque membre étant libre de s'en retirer dans les conditions prévues par la convention constitutive.

Si la commune souhaite adhérer à ce groupement de commande, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Programme de voirie 2021 : approbation du devis établi par Lozère Ingénierie

Les travaux retenus porteront sur la voie communale n° 39 (de la maison de Guy AFFORTIT à celle de Roland HAVA) et consisteront en un traitement des eaux de ruissellement par la reprise du devers de la chaussée et en l'application d'un enduit bicouche sur une longueur totale de 180 mètres. Le montant total HT des travaux ressort à 9 790 € (12 237,50 € TTC y compris les honoraires de Lozère Ingénierie qui représentent 5 % du montant des travaux).

Ce devis est approuvé à l'unanimité.

Françoise SAINT-PIERRE précise que la somme affectée annuellement, en investissement, pour les travaux de voirie est d'environ 30 000 €.

S'agissant de la demande formulée par le Maire de Molezon à l'occasion d'une rencontre informelle entre élus de nos deux communes, et portant sur la conclusion d'une convention par laquelle la commune du Pompidou confierait à celle de Molezon la gestion de la route de Témélac, Françoise SAINT-PIERRE indique qu'elle a pris l'attache de Lozère Ingénierie (Monsieur Jean-Paul CHASSANG) pour connaître l'impact sur nos dotations d'une telle décision. Monsieur CHASSANG s'engage à réaliser une petite étude "avantages / inconvénients" d'ici la fin du mois de janvier.

5. Déneigement des voies communales : solutions possibles

Françoise SAINT-PIERRE présente la proposition de la Commune de Molezon qui se matérialiserait par la conclusion d'une convention : le tarif journalier pour 7 heures de travail est de 480 € (UNIMOG + Chauffeur, non compris heures de nuit ou WE ou jours fériés) à ce montant, il faudrait ajouter une somme forfaitaire de 1 125 € (participation à l'amortissement de l'UNIMOG acheté par la commune de Molezon, à l'achat d'une balayeuse, et aux frais de fonctionnement annuels).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, estime que cette proposition n'est pas forcément une bonne solution, que ce soit en termes de coût, d'efficacité de l'équipement, de rapidité de l'intervention sur nos routes (Molezon a déjà conventionné avec les communes de Gabriac et Sainte-Croix Vallée Française).

Il est donc décidé de ne pas donner suite à la proposition de la commune de Molezon.

Françoise SAINT-PIERRE rappelle par ailleurs que Stéphane FRAISSE a été sollicité mais il ne dispose pas de l'équipement adéquat pour pouvoir assurer cette prestation dans les meilleures conditions de sécurité.

Jeannot VALMALLE, de son côté, s'est rapproché de Claude LEGRAND, entrepreneur de Travaux Publics aux Plantiers, qui participe déjà aux travaux de déneigement des routes départementales de Lozère. Bien que refusant de s'engager par convention avec la commune, il n'exclut pas la possibilité, occasionnellement et pour nous rendre service, de venir "débarrasser" nos routes en cas de fort épisode neigeux.

Quoiqu'il en soit, ce sera la conjonction de toutes les bonnes volontés (élus, agriculteurs, artisans équipés ...) qui nous permettra de faire face et d'assurer le meilleur service possible à la population.

6. Questions diverses

- Lecture et signature d'une lettre à l'initiative de l'association Artisans Lauziers couvreurs demandant à la commune d'appuyer la démarche de la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle Lauziers couvreur.
- Lecture d'une lettre de soutien au personnel hospitalier, aux services de soins de l'hôpital public pour la santé et la sécurité publique : le texte a été adopté sous forme de vœu par le Conseil municipal de Molezon. Bien que reconnaissant le bien-fondé des arguments développés, le Conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur la question.
- PLUi : compte rendu de la rencontre avec le bureau d'étude : pré zonage sur la base d'un travail antérieur déjà réalisé. Future réunion prévue pour repréciser encore les zones. Question à reposer à Floriane ROUGE, animatrice en charge du dossier à la Communauté de Communes, par rapport à la consultation publique.
- Lozère numérique : arrivée de la fibre en début d'année prochaine, vérifier sur le site que l'habitation est bien recensée, si elle ne l'est pas, il y a une procédure pour y remédier. Le raccordement à la maison est généralement inclus dans l'abonnement des différents opérateurs. Pour le moment Orange et Bouygues se sont positionnés, avec un tarif environ 5 € plus cher que le tarif actuel. Les lignes en cuivre ne seront plus entretenues. La commune a participé à hauteur de 40 € par création de prise pour le raccordement à l'habitation.
- Nouveau délégué territorial au Parc National, il s'agit de Monsieur Mathieu DESCOMBES qui viendra rencontrer les élus du Pompidou le lundi 1^{er} février à 10 h.

- Présentation rapide du projet de Charles HAMBourg, qui cherche un lieu sur la commune pour créer un centre de formation et d'hébergement et qui souhaite nous rencontrer pour nous exposer plus précisément son projet. Il est proposé de le rencontrer lors d'une réunion d'information afin que nous puissions échanger. Françoise SAINT PIERRE le contactera afin de fixer une date.
- Julie ROSSET propose également de visiter les bâtiments communaux (anciennes écoles, château) comme cela avait été envisagé lors d'un précédent conseil municipal, afin que les élus aient une vision plus précise de l'état des biens communaux. La date est fixée au jeudi 14 janvier à 14h.
- Décoration du village : habitants satisfaits, opération à renouveler
- Lecture du message de Arnaud VIELZEUF qui adresse ses vœux au conseil et l'assure de sa volonté de suivre le projet du terrain de pétanque. Un second devis a été demandé mais n'a pas encore été reçu.
- Questionnaire : les questionnaires ont été transmis par mail, et des formats papier seront distribués en direct aux habitants présents puis envoyés par courrier postal aux personnes en résidence secondaire n'ayant pas de mail. Des exemplaires seront mis à la disposition des habitants dans le hall de la mairie et à l'épicerie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.